

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 862 CDC AUNIS SUD

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 31 936 314

Bases prévisionnelles d'imposition : 34 420 623

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

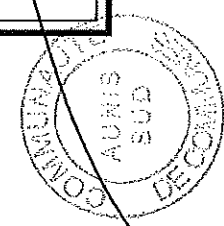
ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	34 420 623	9,19%	3 163 255

A LA ROCHELLE, le 20 mars 2023 A Saugères, le 24/04/2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques, Le Préfet,

LAUSSUCQ

AR Prefecture
017-200041614-20230411-2023_04_14-DE
Reçu le 24/04/2023



[Signature]
Le Président,